



**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**

En exercice : 11

Présent(s) : 10

Absent(s) représenté(s) : 0

Absent(s) non représenté(s) : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 10

Date de convocation : 20 Mars 2023

Centre Communal d'Action Sociale

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
(Ordonnance n° 2021-1310 et article L.2121-25 du CGCT)**

Conseil d'administration du 30 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente Mars, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Vincent BRIEND, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Nathalie IMBERT, Josiane BREUILLE, Gérard DUMAND, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Néant

Absent(s) non représenté(s) : Mme Nathalie NERON

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Rapporteur : Le Président

Date de la convocation 20 Mars 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Février 2023 :

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du Conseil d'Administration

Didier GEORGES Vice-Président du CCAS :

DEL 06 2023 : Budget Primitif 2023

DEL 07 2023 : Prix des colis de Noël



Le Président du C.C.A.S.

Franck BRETEAU

Mise en ligne sur le site internet de la ville :
<https://www.villedetrouy.fr>

le 7 Avril 2023



DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy

Présent(s) : 10 / 11

Absent(s) représenté(s) : 0

Absent(s) non représenté(s) : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 10

Date de convocation : 20 Mars 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 30 Mars 2023

Délibération N° DEL 06 - 2023

Budget Primitif 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente Mars, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Vincent BRIEND, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Nathalie IMBERT, Josiane BREUILLE, Gérard DUMAND, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Néant

Absent(s) non représenté(s) : Mme Nathalie NERON

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Rapporteur : Le Président

Vu le projet de budget transmis à l'ensemble des membres du conseil,

Vu la présentation du budget 2023 effectuée par Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président du C.C.A.S,

Considérant que la section de fonctionnement du budget, tant en recettes qu'en dépenses, s'équilibre à 142 681.00 €,

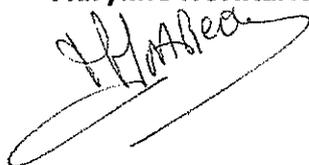
Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L.2313-1, L.3313-1 et L4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur budget une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Tenant compte, que cette présentation peut revêtir la forme et le contenu restant à la libre appréciation de la collectivité, il convient de se reporter à la note intitulée « Information Synthétique - Budget Primitif 2023 », ci-annexée ;

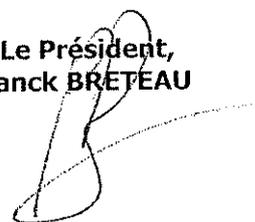
Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les membres du conseil, le Conseil d'administration du C.C.A.S :

- adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du C.C.A.S.

La secrétaire,
Maryline HOAREAU



Le Président,
Franck BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 7.04.2023



DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

Centre Communal d'Action Sociale
de la Ville de Trouy

Présent(s) : 10 / 11
Absent(s) représenté(s) : 0
Absent(s) non représenté(s) : 1
Ne prennent pas part au vote : 0
Votants : 10
Date de convocation : 20 Mars 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Administration

Séance du 30 Mars 2023

Délibération N° DEL 07 - 2023

Prix des colis de Noël

L'an deux mille vingt-trois, le trente Mars, le Conseil d'Administration s'est réuni à dix-huit heures trente au Centre de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Didier GEORGES, Vice-Président.

Présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Didier GEORGES, Vincent BRIEND, Anne Marie FERREIRINHO, Maryline HOAREAU, Nathalie IMBERT, Josiane BREUILLE, Gérard DUMAND, Annick PHILIZOT et Agnès SZWIEC.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Néant

Absent(s) non représenté(s) : Mme Nathalie NERON

Ne prennent pas part au vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Maryline HOAREAU

Rapporteur : Le Président

Considérant que le CCAS va offrir comme chaque année un colis de Noël aux aînés qui ne participent pas au repas et qui en font la demande,

Considérant que l'augmentation du coût des denrées alimentaires,

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité de fixer le prix d'achat maximum de ces colis à :

- 18.00 € pour un colis individuel
- 24.00 € pour un colis couple

La secrétaire,
Maryline HOAREAU



Le Président,
Franck BRETEAU



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville : <https://www.villedetrouy.fr> le 7.04.2023